

Montréal, le 23 septembre, 2024

Par courriel : ci@assnat.qc.ca

M. André Bachand

Président – Commission des Institutions
Assemblée nationale du Québec
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
3e étage
Québec (Québec) G1A 1A3

Objet : Projet de loi 67 – Commentaires de la Corporation AbbVie

Monsieur le Président de la Commission,
Mesdames et messieurs les député.es,
Monsieur le Secrétaire,

Nous vous remercions de l'occasion qui nous est donnée de vous communiquer nos commentaires au sujet du Projet de loi 67 intitulé *Loi modifiant le Code des professions pour la modernisation du système professionnel et visant l'élargissement de certaines pratiques professionnelles dans le domaine de la santé et des services sociaux* (« PL67 »).

Nos propos concernent les dispositions visant à élargir le champ d'exercice des pharmaciens. Bien que nous ne proposons pas de modifications au libellé du projet de loi comme tel nous souhaitons mettre en valeur l'importance de l'intégration des services et de l'interdisciplinarité entre les professionnels de la santé impliqués dans le continuum de soins des patients, comme éléments essentiels au succès de la démarche visée par le projet de loi. Nous désirons illustrer nos commentaires en soulignant comment le rôle et l'autonomie du pharmacien communautaire peuvent-être davantage valorisés en ce qui concerne l'élimination de l'hépatite C, un champ thérapeutique pour lequel nous avons développé une expertise considérable au fil des années.

Qui sommes-nous ?

AbbVie est une société pharmaceutique internationale fondée en 2013 et ayant pour mission de découvrir et d'offrir des médicaments novateurs qui répondent à des besoins importants en matière de santé dans divers champs thérapeutiques dont l'immunologie, l'oncologie, les neurosciences, les soins oculaires, la virologie, et la santé des femmes. Notre siège social canadien est situé à Montréal.

Depuis les dix dernières années, nous sommes passés d'approximativement 350 employés à plus de 1000 aujourd'hui, dont plus de la moitié travaillent au Québec. AbbVie a gravi les échelons du classement des compagnies pharmaceutiques au Canada passant de la 14^e à la 3^e place, et nous sommes actuellement la plus importante compagnie dont le siège social canadien est situé au



Québec. Nous sommes très fiers de notre contribution à l'essor du secteur québécois des sciences de la vie et à la santé des patients qui utilisent nos thérapies, et nous espérons pouvoir continuer dans ce sens.

Au sujet du projet de loi dans son ensemble

Nous saluons les efforts du gouvernement du Québec, en collaboration avec les organisations professionnelles concernées, pour poursuivre les démarches étamées il y a quelques années visant l'élargissement du champ de pratique des pharmaciens du Québec, et l'amélioration de l'accessibilité et la qualité des services en santé à la population québécoise. L'idée voulant que les pharmaciens puissent en faire davantage au niveau de l'évaluation de l'état de santé, de la prévention, de la prescription, de la substitution et du traitement des maladies par « *l'usage et la gestion appropriés des médicaments, dans le but de maintenir la santé, de la rétablir ou d'offrir le soulagement approprié des symptômes* » est généralement bien accueillie.

Selon nous, le succès de la démarche dans son ensemble repose sur un encadrement réglementaire bien défini, l'interdisciplinarité et l'intégration du pharmacien comme professionnel de la santé incontournable dans le continuum de soins des patients afin d'assurer une prise en charge efficace. Le PL67 représente donc une nouvelle étape et importante opportunité pour atteindre ces objectifs.

L'enjeu de l'élimination de l'hépatite C

L'hépatite C est une infection virale qui affecte le foie et qui est potentiellement mortelle. Elle se transmet par contact avec du sang infecté souvent présent sur des aiguilles ou seringues réutilisées. Les symptômes peuvent survenir des années après l'infection, de sorte que de nombreuses personnes ignorent qu'elles sont infectées. Les patients atteints du virus de l'hépatite C (VHC) sont souvent issus de populations vulnérables, généralement stigmatisées. Ils peuvent être des patients orphelins dans bien des cas. On estime à 204 000 le nombre de personnes vivant avec le VHC au Canada et aux alentours de 40 000 québécois¹.

L'arrivée en 2015 des antiviraux à action directe est venue complètement changer le paradigme de traitement de l'hépatite C. Avec des taux de guérison de l'ordre de 95% et plus, et une diminution marquée des effets secondaires et de la durée de traitement (8 à 12 semaines pour la plupart des patients), il est dorénavant possible de parler d'éradication de cette maladie infectieuse dévastatrice. En mai 2016, lors de la 69^e Assemblée générale de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), les 194 pays membres dont le Canada ont entériné la toute première *Stratégie mondiale du secteur de la santé contre l'hépatite virale*. Cette stratégie vise à enrayer l'hépatite virale (dont l'hépatite C) en tant que problème de santé publique d'ici 2030.

Selon certains experts, le Québec n'atteindra pas la cible de l'OMS². L'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) déplore « *[qu'] encore aujourd'hui, alors que des traitements efficaces*

¹ <https://www.capahc.com/plaidoyer/>

² Timing of elimination of hepatitis C virus in Canada's provinces, J Feld et al., Canadian Liver Journal 2022 5:4, 493-506

existent et que leur utilisation est en augmentation depuis 2015 au Canada, le nombre de personnes vivant avec le VHC ne cesse d'augmenter » et estime qu'une « meilleure accessibilité au dépistage et à la prise en charge impliquerait donc la réduction des obstacles d'accès et une offre adaptée aux besoins, non stigmatisante et culturellement appropriée »³.

Nous reconnaissons les nombreux efforts déployés par différents intervenants pour faire progresser le traitement des patients atteints par le VHC⁴ dont une récente étude menée par un groupe de pharmaciens de Montréal en collaboration avec le CHUM visant le dépistage en pharmacie communautaire (Étude PHARMA-C)⁵. Ce projet qui a reçu l'appui de l'OPQ et de l'AQPP, a clairement démontré qu'il était possible d'effectuer un dépistage en pharmacie communautaire et de référer les patients vers une équipe médicale pour la suite de leur prise en charge. Le groupe de professionnels responsables de l'étude est d'avis que le projet a un haut potentiel de transférabilité vers les autres régions du Québec et que la mise en place d'une stratégie de dépistage permettra au Québec d'atteindre les cibles d'élimination de l'OMS.

L'élaboration par le gouvernement du Québec d'une stratégie globale d'élimination de l'hépatite C s'impose et pourrait assurer une coordination efficiente de ces nombreuses initiatives et un financement adéquat et prévisible, en mettant notamment l'accent sur le dépistage rapide et efficace, une meilleure prise en charge des personnes atteintes de l'hépatite C, et une surveillance systématique pour mesurer les impacts des actions entreprises.

Dans le cadre des présentes consultations nous invitons les député.es de la Commission des institutions de faire en sorte que le projet de loi 67 et les règlements qui suivront pourront se traduire par une augmentation et une amélioration importante de l'accès aux tests de dépistage rapide en pharmacie communautaire et l'élaboration d'un corridor de soins de santé qui optimisera l'interdisciplinarité pour la prise en charge des patients atteints d'hépatite C, notamment auprès des populations vulnérables, afin de détecter plus facilement l'hépatite C et amorcer le traitement plus rapidement.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à la présente. Notre équipe est disponible pour recevoir vos commentaires et répondre à vos questions, le cas échéant. Pour ce faire n'hésitez pas à communiquer avec monsieur Claude Longpré, Chef principal affaires gouvernementales et politiques publiques Québec au claudelongpre@abbvie.com ou au (514) 501-4373.

Bien à vous.

³ <https://www.inspq.qc.ca/espace-itss/depistage-et-traitement-cibles-mondiales-elimination-hepatite-c>

⁴ On pense ici aux activités de formation parrainées par l'INSPQ, la nouvelle mouture du *Guide québécois de prise en charge et de traitement des personnes infectées par le virus de l'hépatite C*, les démarches de sensibilisation et de mobilisation des groupes de patients tel le Plaidoyer du CAPAHC « Pour que les intervenants-es communautaire du Québec réalisent des dépistages rapides du VHC », et les projets de « micro-élimination » comme ceux visant l'élimination de l'hépatite C à Montréal, et le dépistage et le traitement en milieu carcéral.

⁵ <https://www.guidetherapeutiquevih.com/projet-pharma-c/>